

faisant une allusion directe aux débats de cette Chambre dans le discours qu'il a prononcé au Sénat.

M. HUMPHREY (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne saurais laisser passer cette occasion sans prier respectueusement le cabinet de s'occuper davantage de cette communication, en vue d'une conférence entre les deux Chambres. Il conviendrait d'exposer au Sénat les faits relatifs au présent cas et d'organiser une conférence à cette fin. Il déplairait au peuple que la prorogation du Parlement eût lieu avant qu'on eût épuisé tous les moyens de donner suite à cette législation.

L'hon. H. S. BELAND (ministre du Rétablissement civil des soldats): Monsieur l'Orateur, je ne goûte guère les raisons données par le Sénat pour avoir refusé d'étudier à fond le bill n° 255. Le comité de la Chambre des communes a consacré plusieurs mois à l'examen de cette question. Le Parlement a eu sous les yeux, durant au moins deux mois, le rapport de la commission royale, dont les amendements se sont inspirés. Tout rapport déposé sur le bureau de la Chambre est à la disposition des membres du Sénat aussi bien que des membres de la Chambre des Communes. Si l'argument qu'on invoque devait valoir, que faudrait-il penser du bill relatif aux fonds des cantines, que le Sénat a rejeté après mûr examen?

L'hon. M. GRAHAM: C'est ce qui n'a pas eu lieu.

L'hon. M. BELAND: Bien qu'il ne me soit peut-être pas permis de faire allusion à cette mesure particulière, je me demande en vain pourquoi l'on a rejeté le bill relatif aux fonds des cantines. Ce n'est pas notre argent, c'est celui des soldats. La distribution en a été conseillée par la commission royale, et nous avons été unanimes à adopter la proposition d'après ces avis, mais ce bill fût, quand même, rejeté par le Sénat.

Il ne faut pas oublier qu'en vertu de la loi actuelle la gratification à titre de pension doit devenir fatalement caduque le 1er septembre prochain. Comment l'empêcher de le devenir, sinon en adoptant, au cours de la présente session, cette mesure particulière qui a pour objet de modifier la loi des pensions? Il ne faut ni plus ni moins qu'une nouvelle disposition pour qu'on ne cesse pas de payer, après le 1er septembre 1924, la gratification décrétée il y a quelques années et assurée de temps à autre, depuis lors, jusqu'à cette date-là. J'ai tâché de savoir s'il serait possible d'arriver à une entente quelconque avec le Sénat, au sujet de certains amendements du moins, et tout ce que j'ai pu apprendre, c'est qu'il serait inutile d'y

songer. Si le bill, tel que le Sénat l'a modifié, n'est pas adopté aujourd'hui, il en résultera, je le répète, des conséquences très graves, très graves pour les soldats, attendu que tous les pensionnaires, ou du moins la plus grande partie d'entre eux, seront privés de la gratification que nous sommes tous d'avis de rendre permanente ou de maintenir pendant plusieurs années encore. Le bill décrète que la gratification sera permanente et formera partie de la pension elle-même. Je veux toutefois employer tous les moyens dont je peux tirer parti, et c'est pour cela, monsieur l'Orateur, que je propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour étudier certains amendements fait par le Sénat au projet de loi (bill n° 255), modifiant la loi des pensions, auxquels amendements la Chambre n'acquiesce pas et sur lesquels le Sénat insiste, et tout amendement qu'on pourra juger utile d'apporter au cours de cette conférence.

Nous ignorons quel sera le résultat de la conférence. Nous pourrions, j'espère, obtenir quelque chose; mais je déclare franchement que si le Sénat persiste dans son attitude nous n'aurons pas autre chose à faire que d'accepter le bill ainsi modifié, afin de conserver la gratification.

M. CLARK (Burrard): Je ne m'oppose nullement à une conférence entre les députés et les sénateurs; toutefois, je regrette qu'un comité n'ait pas été nommé plus tôt. La situation était connue hier soir et j'ai tenté de la signaler au ministère afin qu'il prit des mesures immédiates. Je doute fort que nous puissions maintenant accomplir quelque chose, vu la brièveté du temps et l'attitude du leader ministériel au Sénat. D'un autre côté, en ce qui me concerne, j'approuve l'idée d'une conférence comme dernière ressource, et je suis prêt à déployer les plus grands efforts afin d'obtenir quelque modification de la loi. Je conviens avec le ministre que nous ne devons rien faire qui mettrait en péril les droits des pensionnaires relativement à la gratification. Les deux Chambres ont admis le principe. Je conseille donc de nous abstenir de faire quoi que ce soit qui mettrait en danger l'article de la loi que le Sénat lui-même consent à adopter.

Quant à ce qui est des observations du ministre au sujet du bill relatif aux fonds de cantine, je crois réellement qu'il est regrettable de confondre les deux projets de loi dans nos discours. En somme, le bill des pensions est le bill essentiel. Personne n'aura à souffrir de ce que le bill des fonds de cantine n'ait pas été adopté. L'argent restera là, et si la jouissance des avantages est différée d'un an, je ne pense pas qu'un ancien combattant ait à souffrir de ce que cette loi ne soit pas établie. Il nous faut concentrer nos efforts pour faire